Nations Unies S/2025/303

Conseil de sécurité

Distr. générale
12 mai 2025
Français
Original : anglais

Lettre datée du 9 mai 2025, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le septième rapport trimestriel de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, établi en application du paragraphe 9 de la résolution 2692 (2023) du Conseil de sécurité, tel que réitéré par le paragraphe 19 de la résolution 2743 (2024). Le rapport contient les nouvelles informations demandées sur les sources et les itinéraires du trafic d'armes et des flux financiers illicites et sur les activités pertinentes des Nations Unies et des recommandations.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le présent document à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

(*Signé*) António **Guterres**

25-06521 (F) 140525 160525

Merci de recycler

Annexe

Rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, établi en application du paragraphe 9 de la résolution 2692 (2023) du Conseil de sécurité

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 9 de la résolution 2692 (2023) du Conseil de sécurité, tel que renouvelé par le paragraphe 19 de la résolution 2743 (2024) du Conseil. Plus précisément, le Conseil de sécurité a chargé l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) de lui présenter un rapport tous les trois mois, parallèlement aux rapports périodiques du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH). L'Office a présenté six rapports au Conseil entre avril 2023 et novembre 2024. Le présent rapport porte sur la période de janvier à mars 2025, pendant laquelle l'instabilité s'est aggravée et la violence s'est intensifiée en Haïti malgré le déploiement partiel de la Mission multinationale d'appui à la sécurité autorisée par le Conseil.

2. Le présent rapport décrit la détérioration persistante des conditions de sécurité et ses répercussions importantes aux niveaux national et régional. Le siège de Pétion-Ville a marqué un grand revirement de la situation sur le plan de la sécurité en Haïti et indique une action coordonnée des groupes criminels organisés visant à consolider le contrôle politique, économique et opérationnel. L'ONUDC a noté que les forces de sécurité publique employaient les nouvelles technologies comme les drones pour attaquer les bastions des groupes criminels organisés. Malgré les mesures prises pour renforcer les institutions de sécurité publique comme la Police nationale d'Haïti et l'Administration générale des douanes, les frontières du pays étaient toujours exposées au trafic d'armes et de munitions. Toutefois, plusieurs saisies d'armes ont été effectuées au cours de la période considérée dans les zones frontalières entre Haïti et la République dominicaine, notamment avec l'aide des administrations douanières des deux pays. Les autorités des deux pays ont également repéré le passage de grosses sommes d'argent liquide non déclarées des Bahamas vers Haïti, ce qui suscite des préoccupations quant aux flux financiers illicites. Les réseaux criminels qui mènent des activités dans la région des Caraïbes en liaison avec les groupes criminels organisés haïtiens constituent une menace pour le trafic maritime, indispensable à la circulation des biens et des services. Il y a également des éléments montrant que des drogues arrivent sur les marchés des États-Unis d'Amérique et d'Europe en transitant par Haïti.

3. Les autorités d'Haïti et de plusieurs autres pays ont intensifié les activités de lutte contre la criminalité organisée. Les autorités haïtiennes et dominicaines ont multiplié les opérations contre les trafiquants d'armes. La République dominicaine a récemment adopté des lois désignant certains groupes criminels organisés haïtiens comme « organisations terroristes » et elle s'emploie également à renforcer l'action menée contre la traite des personnes[1]. Depuis 2022, le Canada a également axé de

[1] Décret présidentiel nº 104-25, signé par le Président Luis Abinader le 4 mars 2025. Il s'agit de renforcer l'action sur les plans national et transfrontalier notamment par les mesures suivantes : renforcement de la surveillance des frontières et du contrôle des migrants aux principaux postes frontière comme Dajabón et Elías Piña pour détecter les modes de trafic et prévenir l'exploitation ; renforcement des opérations des forces de l'ordre contre les réseaux de trafic, notamment les patrouilles conjointes et les raids dans les zones de trafic connues ; formation et renforcement des capacités des agents des services d'immigration et de la police et des magistrats du parquet pour améliorer l'identification des victimes et le traitement juridique des dossiers ; resserrement de la coopération avec les partenaires internationaux, notamment l'ONU et les pays voisins, pour démanteler les itinéraires de trafic ; mise en place de mécanismes d'assistance aux

plus en plus son action sur les groupes criminels organisés haïtiens et les intérêts criminels connexes au niveau national. Les autorités judiciaires des États-Unis ont engagé au moins neuf poursuites contre des trafiquants d'armes en Haïti.

Extension de l'emprise des groupes criminels organisés

4. La situation sur le plan de la sécurité en Haïti reste désastreuse, les groupes criminels, en particulier ceux affiliés à la coalition Viv Ansanm, ayant intensifié leurs opérations dans la capitale et au-delà (voir carte 1). L'extension territoriale de la coalition se poursuit, avec des affrontements violents dans des zones densément peuplées comme Delmas, Kenscoff et Pétion-Ville. Ces affrontements aggravent encore les déplacements massifs de population et déclenchent des attaques contre des infrastructures critiques. La mainmise croissante des groupes criminels organisés sur des territoires urbains stratégiques est un problème de taille pour les autorités et la population civile, qui s'efforcent à grande peine de reprendre le contrôle de ces zones[2].

5. L'augmentation des activités des groupes criminels organisés dans certains quartiers comme Carrefour-Feuilles, où le groupe Gran Ravine continue d'asseoir sa domination, est particulièrement préoccupante. Des attaques à grande échelle ont renforcé l'emprise territoriale des groupes criminels organisés, contrecarrant les efforts que fait le Gouvernement pour lutter contre la violence de ceux-ci. Les groupes criminels organisés ont fortifié leurs positions malgré les frappes de drones attribuées aux forces de sécurité publique, ce qui indique une adaptabilité croissante aux interventions de l'État. À Kenscoff, des groupes criminels ont également établi leur présence et soumettent les habitants à une terreur généralisée. Cette expansion est particulièrement inquiétante dans le département du Sud-Est, où des villes comme Seguin – situées stratégiquement près de la frontière sud d'Haïti avec la République dominicaine – deviennent des points névralgiques pour les itinéraires de trafic et la consolidation des activités criminelles[3].

6. Le groupe « 103 zombies » cherche lui aussi à étendre ses activités le long du couloir du sud et se heurte à la résistance des habitants et des forces de l'ordre. La montée des groupes d'autodéfense, comme le « Bwa Kale » à Saut-d'Eau, comme conséquence directe de l'incapacité des forces de l'ordre de protéger la population, complique encore les efforts visant à enrayer la violence. Le Gouvernement haïtien a commencé à utiliser des munitions rôdeuses[4] pour démanteler les bastions de groupes criminels organisés dans des zones comme Village de Dieu et Bas Delmas[5].

7. Par ailleurs, les chefs de groupes criminels comme Jimmy Chérizier (« Barbecue ») et Wilson Joseph (« Izo ») ne paraissent guère disposés à fléchir, ce qui donne à penser que la situation pourrait s'envenimer encore avec l'emploi d'armes sophistiquées et des attaques coordonnées[6]. La crise en Haïti est fermement ancrée, les réseaux criminels évoluant plus rapidement que la riposte de l'État. Les opérations menées par les forces de l'ordre entre juillet 2024 et février 2025 ont fait plus de

victimes, comme des structures d'accueil temporaires et des services d'aide juridique et d'aide au rapatriement, en particulier pour les femmes et les enfants non accompagnés.

[2] Voir Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, « Restoring dignity: a global call to end the violence in Haiti », 7 avril 2025, disponible à l'adresse suivante : https://www.ohchr.org/en/stories/2025/04/restoring-dignity-global-call-end-violence-haiti.

[3] Entretien avec l'informateur K1, 27 février 2025.

[4] Connues sous le nom de « drones kamikazes » en Haïti.

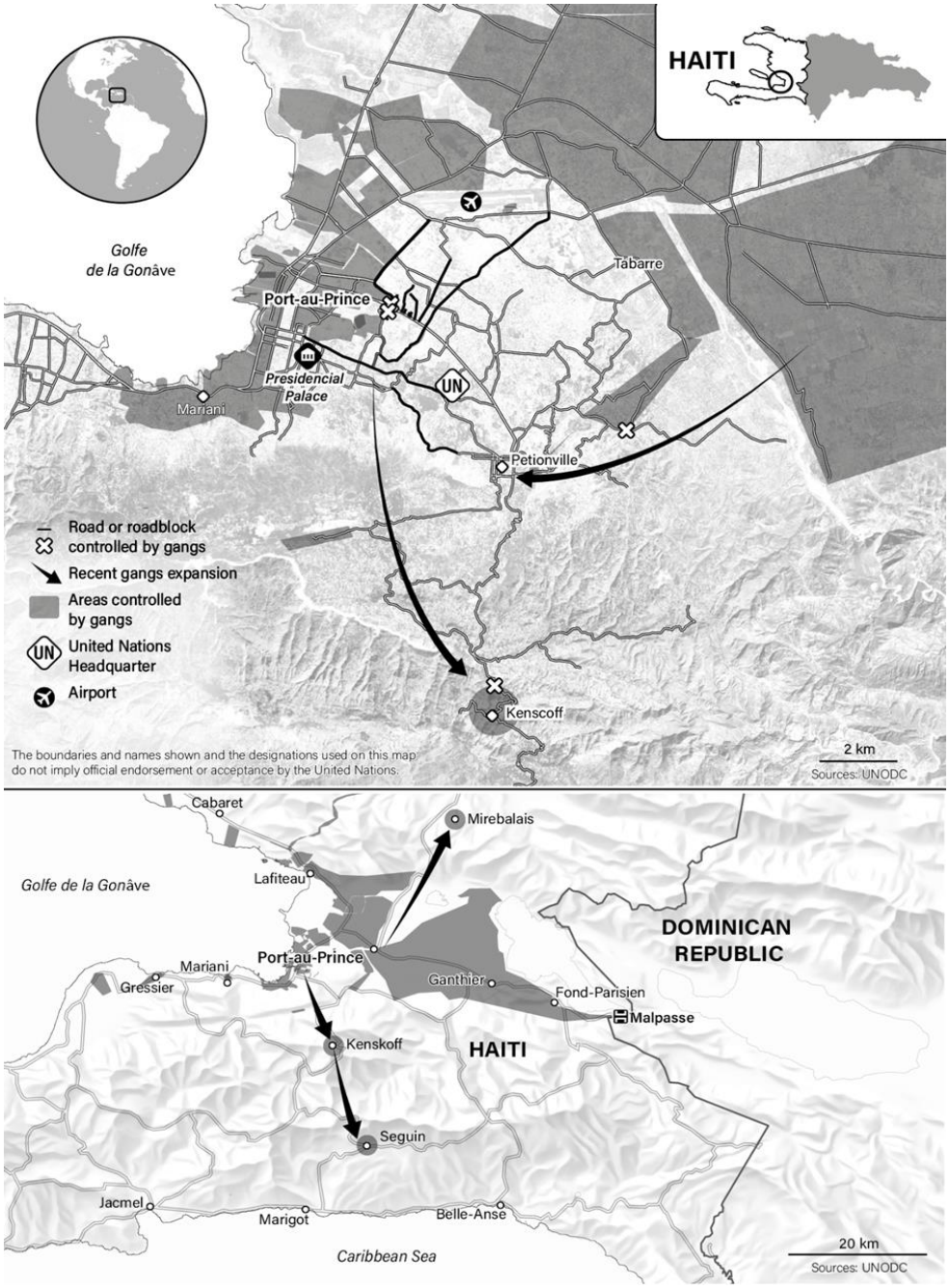
[5] Voir https://insightcrime.org/news/drones-fuel-criminal-arms-race-latin-america/.

[6] Comme l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) l'a signalé dans ses précédents rapports, le M4A1, l'AK-47, le Galil, le FAL et d'autres types d'armes similaires sont désormais couramment employés par les membres des gangs. Certains gangs ont également obtenu des Barrett M82.

2 000 morts et blessés (contre 1 253 entre février et juillet 2024). Près des trois quarts des personnes tuées par les forces de l'ordre seraient des membres de groupes criminels organisés[7].

Carte 1

Carte montrant les zones contrôlées par les groupes criminels organisés à Port-au-Prince (mars 2025)



Source : ONUDC.

Siège de Pétion-Ville et d'autres endroits par les groupes criminels

[7] Voir ONU Info, « Haiti reaches "yet another crisis point" as gangs tighten their grip », 28 mars 2025, disponible à l'adresse suivante : https://news.un.org/en/story/2025/03/1161696.

8. La crise en Haïti a pris une nouvelle tournure avec l'attaque coordonnée menée actuellement contre Pétion-Ville. La coalition Viv Ansanm a récemment lancé une offensive méthodique sur plusieurs fronts à Port-au-Prince. Des groupes criminels comme Kraze Barye et Delmas 6 encerclent Pétion-Ville et avancent sur l'agglomération. Ils ont notamment pris certains quartiers stratégiques comme Delmas, Kenscoff, Thomassin et Laboule et occupent Jalousie où ils se cachent et d'où ils contrôlent les itinéraires de ravitaillement. Ils ont également commencé à étendre leur mainmise sur Gérardeau et Meyotte. Cette dernière offensive est soutenue par d'autres groupes criminels, notamment ceux dirigés par Chérizier, Wilson Joseph et Renel Destina, qui préparent des attaques via Canapé Vert et Bourdon[8].

9. Le siège de Pétion-Ville montre que la violence des groupes criminels organisés est tenace et stratégique et qu'elle vise à ébranler la cohésion sociale et les institutions de l'État. La violence aveugle, les attaques ciblées et les incendies criminels sont les moyens employés pour saper l'autorité de l'État et établir des structures de pouvoir parallèles. L'avance des groupes criminels organisés dans Delmas a déjà commencé à perturber les services essentiels et fait craindre la fermeture de l'espace aérien d'Haïti[9].

10. Il y a des indices inquiétants montrant que des attaques de plus en plus audacieuses sont menées par les groupes criminels à l'intérieur et à l'extérieur de la capitale, et plus récemment à Mirebalais. Le 31 mars 2025, des membres fortement armés de la coalition Viv Ansanm ont livré un violent assaut contre Mirebalais[10]. Menée par les groupes Baz Taliban et 400 Mawozo, cette attaque a fait des morts et des blessés parmi les civils et causé la destruction d'habitations et de véhicules. Les groupes d'autodéfense, combattant aux côtés de la Police nationale d'Haïti, n'ont pas réussi à repousser les assaillants. Ceux-ci se sont emparés du poste de police, de l'Office national d'assurance-vieillesse et de NATCOM S.A., forçant les agents à battre en retraite, puis ont pris d'assaut la prison civile et libéré quelque 516 détenus. L'attaque s'est produite peu après une descente de la police dans la ville frontalière de Belladère, lors de laquelle plusieurs personnes avaient été arrêtées et des armes à feu confisquées[11]. Des détenus qui seraient impliqués dans le trafic de drogues et d'armes à Belladère étaient incarcérés à la prison de Mirebalais[12].

11. L'attaque de mars fait écho à des attaques similaires menées en 2024 contre deux des plus grandes prisons haïtiennes, au cours desquelles plus de 4 000 détenus, dont des membres de groupes criminels organisés, ont été libérés par des groupes criminels et sont venus grossir les rangs de ceux-ci.

[8] Entretien avec l'informateur K6, 22 mars 2025. Voir également les exemples donnés ci-après sous le titre « Dynamique du trafic d'armes et de munitions ».

[9] Entretien avec l'informateur K1, 27 février 2025. L'espace aérien a été fermé et rouvert à plusieurs reprises.

[10] *Haiti Libre* (2025), « Mirebalais prise d'assaut, nombreuses victimes, plus de 500 évadés en cavales... », 1er avril 2025, disponible à l'adresse suivante : www.haitilibre.com/article-44597-haiti-flash-mirebalais-prise-d-assaut-nombreuses-victimes-plus-de-500-evades-en-cavalesvideo.html ; Jacqueline Charles (2025), « Gangs attack police station, prison in central Haiti town, more than 500 inmates escape », *Miami Herald,* 31 mars, disponible à l'adresse suivante : https://www.miamiherald.com/news/nation-world/world/americas/haiti/article303164291.html.

[11] Voir Charles, « Gangs attack police station ». Voir également les paragraphes 25 et 26 du présent rapport.

[12] Selon le groupe haïtien de défense des droits humains Fondasyon Je Klere/Eyes Wide Open Foundation, seulement 65 des détenus avaient été officiellement condamnés. Les autres étaient en détention provisoire.

Montée des menaces maritimes posées par les réseaux criminels organisés

12. La consolidation des réseaux criminels organisés à Haïti pose des risques complexes pour la navigation maritime (voir carte 2)[13]. Ainsi, les groupes criminels 5 Segond et Warf Jérémie ont renforcé leurs moyens maritimes, en profitant de la mauvaise surveillance des côtes. Le 8 octobre 2022, le groupe 5 Segond a lancé une attaque maritime contre le port de Lafiteau, à l'aide d'hommes armés transportés dans de petites embarcations. Bien qu'elle ait été repoussée par les forces de sécurité privées et publiques, l'attaque a précipité le renforcement des mesures de sécurité, notamment la construction de murs d'enceinte dans le port[14]. Les groupes criminels organisés ont pris des sites importants comme Les Moulins d'Haïti et la Cimenterie nationale, ce qui leur permet d'avoir un accès à la mer et des capacités de stockage[15]. Ils ont également attaqué la base Amiral Killick des garde-côtes haïtiens et des navires commerciaux liés à l'Autorité portuaire nationale. Disposant de peu de moyens, les garde-côtes haïtiens ont eu beaucoup de difficultés à riposter. Il importe toutefois de noter qu'ils ont reçu récemment un don de quatre bateaux. Grâce à ce don, les forces de police haïtiennes auront davantage de moyens d'intervenir en mer.

13. Le groupe criminel organisé 5 Segond, qui est établi dans le quartier Village de Dieu, dispose à présent d'au moins cinq canots motorisés. Ceux-ci servent au transport de soldats, d'armes, de munitions, de vivres et d'autres produits. Ils traversent régulièrement les couloirs commerciaux maritimes locaux en allant de Village de Dieu, des Moulins d'Haïti et de Cité Soleil à d'autres zones côtières disputées qui sont contrôlées par des groupes criminels organisés. Le groupe a également formé des alliances avec d'autres factions, dont Gran Ravine, et il étend sa présence le long de la côte en déployant des membres notamment à Arcahaie, Cabaret, Mariani et Gressier.

14. Le contrôle de ces localités par les groupes criminels organisés a facilité la mise en place d'un réseau de trafic national fluide. Selon les informations reçues par l'ONUDC, des embarcations arrivent régulièrement aux Moulins d'Haïti pour décharger des marchandises provenant des côtes ouest et nord d'Haïti[16]. En outre, des marchandises provenant de la côte sud sont transportées par mer jusqu'à Village de Dieu puis réacheminées par Les Moulins d'Haïti. Le groupe Warf Jérémie, ancien membre de l'alliance G9, mène des activités à plus petite échelle et dispose également de moyens maritimes.

15. Les vols armés contre des navires commerciaux se sont également multipliés[17]. Il convient de noter le fait suivant, qui s'est produit avant la période considérée mais qui est important parce qu'il concerne la criminalité maritime. Le 4 avril 2024, le cargo *Magalie* a quitté le port de Varreux avec une cargaison de riz. Le navire a été intercepté par des membres armés de 5 Segond et de Baz Taliban, qui ont volé environ 10 000 sacs de riz et enlevé l'équipage et les passagers. Le 6 avril, la Police nationale d'Haïti a mené une opération et a réussi à reprendre le navire après une fusillade de cinq heures qui a fait deux blessés parmi les agents de police et plusieurs morts parmi

[13] Toutes les informations présentées aux paragraphes 12 à 19 ont été recueillies sur le terrain par le personnel de l'ONUDC travaillant au renforcement des capacités avec les garde-côtes haïtiens et les services de sécurité des installations portuaires.

[14] Entretien avec l'informateur K2, 11 février 2025.

[15] Voir https://lenouvelliste.com/article/238466/apres-la-sortie-sud-le-gang-dizo-attaque-la-sortie-nord-etend-son-emprise-sur-port-au-prince.

[16] Entretiens avec l'informateur K2, 12 février 2024, 20 septembre 2024 et 11 février 2025.

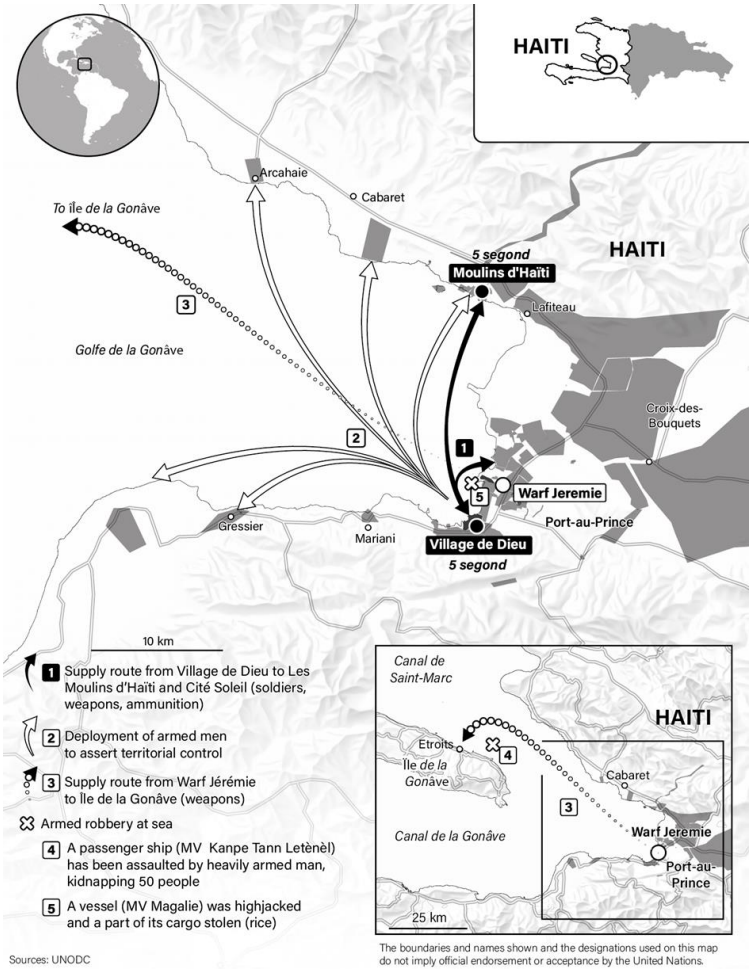
[17] Ce sont là non des actes de piraterie, mais des actes de vol armé en mer. Voir Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, art. 101.

les criminels. Bien que le contrôle du navire ait été repris, les otages sont restés en captivité[18].

16. On notera également le fait suivant, qui s'est produit avant la période considérée mais qui permet de mieux comprendre la situation sur le plan de la criminalité maritime en Haïti. Toujours en avril 2024, le groupe criminel organisé Gran Ravine s'est emparé d'un bateau reliant Port-au-Prince au Cap-Haïtien et a enlevé 42 passagers et membres d'équipage. Les risques sont particulièrement grands dans les régions peu surveillées par les forces de l'ordre et alentour, comme l'île de la Gonâve, qui est devenue un point de transit important pour les trafics. De même, les routes maritimes nationales entre les Gonaïves, Saint-Marc et l'île de la Gonâve traversent souvent les zones contrôlées par des groupes criminels organisés, ce qui aggrave encore les risques pour la sécurité maritime d'Haïti[19]. Plus récemment, un autre navire a été attaqué dans la baie de Port-au-Prince et deux membres d'équipage ont été enlevés[20].

Carte 2

Carte montrant les moyens maritimes des groupes criminels organisés dans la baie de Port-au-Prince (mars 2025)



[18] Informations reçues par l'ONUDC des garde-côtes haïtiens et de l'Autorité portuaire nationale.

[19] Informations reçues des garde-côtes haïtiens et des agents de sécurité des installations portuaires.

[20] Voir https://www.tradewindsnews.com/bulkers/crew-members-injured-as-raiders-board-bulker-in-haitian-port/2-1-1802122.

17. Les couloirs de navigation d'Haïti restent des artères essentielles pour les flux licites et illicites de marchandises à destination du pays. Les voies maritimes sont utilisées pour le trafic de la marijuana provenant de la Jamaïque et l'introduction clandestine des armes à feu et des munitions provenant des États-Unis[21] en Haïti. Dans le nord d'Haïti, l'Île de la Tortue sert depuis longtemps de plaque tournante à la traite des personnes et au trafic des migrants, des Haïtiens qui cherchent à gagner par voie de mer les Îles Turques et Caïques[22].

18. Des faits récents révèlent l'ampleur de ce phénomène, notamment l'interception, le 25 février 2025, par la garde côtière des États-Unis d'un voilier transportant 132 Haïtiens – dont 95 enfants – entre Cuba et les Bahamas. Tous les passagers ont été rapatriés, mais ce fait montre que les côtes haïtiennes restent exposées aux mouvements irréguliers de réfugiés et de migrants.

19. Une réduction du trafic maritime en direction du nord d'Haïti – en raison du blocage complet des routes menant du nord à Port-au-Prince et de l'escalade de la violence dans la région du Plateau Central – pourrait déplacer les itinéraires de trafic vers le sud du pays. Cette zone est depuis longtemps au centre du trafic de drogues par mer, en particulier de cocaïne d'origine colombienne. Il est à noter que des réseaux criminels comme les groupes Gran Ravine et Village de Dieu facilitent l'acheminement des drogues par les couloirs maritimes du sud, souvent en coordination avec des acteurs transnationaux. Ces accointances remontent à plus de 10 ans et révèlent le rôle bien ancré du sud d'Haïti dans le narcotrafic régional. Certains éléments donnent à penser que dans cette région, certains groupes criminels organisés haïtiens pourraient être en train de nouer des liens avec les cartels colombiens, ce qui intensifierait encore le trafic de stupéfiants à travers le pays[23]. Le lien existant entre le trafic des stupéfiants, le trafic d'armes et la traite des personnes a fait d'Haïti un nœud dans les problèmes de sécurité régionale plus larges, sachant que les réseaux criminels utilisent les routes maritimes pour renforcer leur contrôle et leur présence.

II. Dynamique du trafic d'armes et de munitions

20. La sécurité des frontières reste limitée en Haïti, ce qui facilite la circulation continue d'armes qui a été à l'origine de la montée en puissance des groupes criminels dans tout le pays. Malgré l'importance des investissements en matière de sécurité – déploiement de véhicules blindés, mise en place de systèmes de surveillance et renforcement des capacités de la Police nationale et des Forces armées d'Haïti – les armes et munitions continuent d'entrer en Haïti à un rythme élevé[24]. Les armes à forte puissance, notamment les fusils de calibre 50, sont devenues de plus en plus courantes dans les arsenaux des groupes criminels organisés et leur donnent les moyens de surclasser les forces de sécurité[25].

21. Face à l'escalade de la violence, les forces de l'ordre d'Haïti et de plusieurs pays voisins ont redoublé d'efforts pour enrayer les flux illicites. Malgré la limitation de leurs ressources et l'instabilité politique, les autorités nationales et régionales ont

[21] Voir S/2025/85, et Robert Muggah, « Haiti's criminal markets: mapping trends in firearms and drug trafficking » (ONUDC, 2023), disponible à l'adresse suivante : https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/toc/Haiti_assessment_UNODC.pdf.

[22] Voir S/2024/752.

[23] *Semana*, « Gustavo Petro told the council of ministers that "el Catatumbo está financiando la descomposición de la República de Haití" ».

[24] Voir S/2025/85, annexe.

[25] David C. Adams et Frances Robles, « Haiti doesn't make guns. So how are gangs awash in them? », *The New York Times*, 30 mars 2025, disponible à l'adresse suivante : www.nytimes.com/2025/03/30/us/haiti-gangs-guns-smuggling.html.

démantelé plusieurs réseaux de trafic, mis la main sur d'importantes caches d'armes et poursuivi les principaux responsables conformément aux obligations internationales, notamment en ce qui concerne l'application de l'embargo sur les armes décrété par l'Organisation des Nations Unies contre Haïti[26]. D'importantes saisies d'armes en Haïti et en République dominicaine et les affaires en cours devant les juridictions fédérales des États-Unis témoignent d'une action coordonnée visant à abolir les chaînes d'approvisionnement transnationales qui soutiennent les groupes armés en Haïti.

Saisies d'armes et de munitions en Haïti et en République dominicaine

22. Les autorités haïtiennes et dominicaines ont fait une série de saisies spectaculaires ces derniers mois, ce qui donne à penser que les activités de trafic aussi bien que les efforts de répression s'intensifient (voir fig. I à III)[27]. La multiplication des saisies n'indique pas forcément une augmentation des activités de trafic ; l'amélioration de la surveillance des frontières et le durcissement des mesures de répression y ont probablement contribué pour beaucoup. Toutefois, l'importance et la sophistication des cargaisons saisies montrent l'évolution de la dynamique des opérations de trafic et des interventions de l'État[28].

Figure I
Armes à feu interceptées en République dominicaine le 22 janvier 2025



Source : www.aduanas.gob.do/noticias/aduanas-propina-duro-golpe-al-contrabando-de-armas-con-hallazgo-en-haina/.

23. Deux interdictions récentes témoignent de l'ampleur du problème. Le 22 janvier 2025, l'Administration générale des douanes de la République dominicaine a intercepté une cargaison de 37 armes à feu dans le port de Haina. Les armes étaient dissimulées dans deux réservoirs à pression à l'intérieur d'un conteneur expédié de New York (États-Unis), à destination de Barahona (République dominicaine). Le butin comprenait 30 fusils de divers calibres, six pistolets Glock Gen5 (9 mm), un pistolet Smith & Wesson SD9 VE (9 mm) et 37 chargeurs de fusil. La découverte a

[26] Résolutions 2700 (2023) et 2752 (2024) du Conseil de sécurité.
[27] Voir www.lenouvelliste.com/article/253942/quand-les-frontieres-dhaiti-sont-livrees-aux-trafiquants-darmes.
[28] Voir Adams, « Haiti doesn't make guns. So how are gangs awash in them? », *New York Times*, 30 mars 2025. Voir note 25.

été faite au moyen de scanneurs à rayons X, ce qui montre le rôle croissant des moyens de contrôle perfectionnés dans la lutte contre le trafic[29].

24. D'autres saisies importantes en République dominicaine révèlent l'ampleur du problème du trafic transfrontalier. Le 25 février 2025, l'Administration générale des douanes a découvert une cache d'armes et de munitions lors d'une inspection aux rayons X d'une cargaison transitant par la République dominicaine en provenance de Miami (États-Unis) et à destination d'Haïti[30]. Les armes confisquées comprenaient un fusil Barrett de calibre 50, 17 fusils VSKA et WASR-10 (7,62 mm), un fusil WASR-M (9 mm), plusieurs pistolets Glock et un pistolet-mitrailleur Uzi. Les autorités ont également saisi plus de 36 000 cartouches de différents calibres, 18 chargeurs de fusil, 13 chargeurs de pistolet, un chargeur de fusil de calibre 50, un silencieux et un étui de pistolet. La sophistication et le volume de la cargaison montrent que les groupes criminels organisés haïtiens sont soutenus par des chaînes d'approvisionnement bien établies.

Figure II
Armes à feu interceptées en République dominicaine le 25 février 2025



Source : Diario Libre, www.diariolibre.com/actualidad/nacional/2025/03/04/aduanas-detecta-contrabando-de-armas-iba-a-haiti/3020857?utm_source=relacionadas&utm_medium=nota&utm_campaign=relacionadas.

25. Les autorités dominicaines ont intensifié les mesures contre les réseaux de trafiquants. À Elías Piña, une importante zone frontalière, les forces de sécurité ont perquisitionné un établissement commercial et une résidence privée liés au trafic d'armes. Un employé a été arrêté, et les propriétaires d'une société de transport ayant des liens avec les États-Unis ont été placés en détention préventive. D'après les documents de transport, les armes saisies étaient destinées à un habitant de Belladère (Haïti), soupçonné de jouer un rôle important dans le trafic transfrontalier. Des enquêtes complémentaires ont révélé que l'un des suspects était un inspecteur de la Direction du contrôle des boissons alcoolisées du Ministère de l'intérieur et de la police de la République dominicaine. Le suspect a été arrêté le 28 février 2025 ; il

[29] Ibid.

[30] Voir *Diario Libre*, www.diariolibre.com/actualidad/nacional/2025/03/04/investigan-hallazgo-de-arsenal-de-armas-con-destino-final-a-haiti/3021129, et www.diariolibre.com/actualidad/nacional/2025/03/04/aduanas-detecta-contrabando-de-armas-iba-a-haiti/3020857.

aurait été chargé de recevoir en République dominicaine la cargaison qui serait ensuite passée en Haïti[31]. Le 15 mars 2025, la Police nationale d'Haïti a arrêté à l'aéroport international du Cap-Haïtien deux personnes qui avaient à voir avec la cargaison[32].

26. Le Gouvernement dominicain a également remporté une grande victoire contre les trafiquants d'armes en démantelant un réseau transnational basé à Baní, dans la province de Peravia, le 22 mars 2025[33]. Menée par le Bureau du Procureur général de la République et le Bureau du procureur spécialisé dans la lutte contre le trafic d'armes, l'opération a mis au jour un système qui employait des *mulas* (passeurs) pour transporter des États-Unis en République dominicaine des armes dissimulées à l'intérieur de valises ou de bagages personnels. Selon les autorités dominicaines, le réseau était sous surveillance depuis des mois et il aurait des liens avec des groupes criminels organisés en Haïti. L'opération a donné lieu à plusieurs arrestations et à une saisie d'armes à feu et de munitions. Les autorités ont annoncé leur intention de poursuivre d'autres pistes pour démanteler la chaîne d'approvisionnement.

Figure III
Armes à feu interceptées en République dominicaine le 22 mars 2025



Source : https://listindiario.com/la-republica/20250323/desmantelan-bani-red-trafico-armas-vinculos-internacionales_850674.html.

27. Bien que les liens entre les récentes saisies d'armes en République dominicaine et les groupes criminels organisés haïtiens n'aient pas été officiellement confirmés, la proximité géographique de Barahona et de Baní avec la frontière haïtienne, conjuguée à ce qu'on connaît des modes de trafic, suscite des inquiétudes quant au trafic transfrontalier. En outre, le chef de gang haïtien Joé Pascal Clergé (alias « Dilou »),

[31] Voir www.diariolibre.com/actualidad/nacional/2025/03/07/era-inspector-del-coba-implicado-en-arsenal-de-armas-que-iba-a-haiti/3025415.

[32] Voir https://lenouvelliste.com/en/article/254318/crackdown-on-alleged-arms-smugglers-in-belladere-intensifies.

[33] Voir https://listindiario.com/la-republica/20250323/desmantelan-bani-red-trafico-armas-vinculos-internacionales_850674.html.

qui a été récemment arrêté par la Police nationale d'Haïti, a avoué avoir utilisé des routes passant par Anse-à-Pitres, Pedernales, Plaisance et Marigot pour introduire clandestinement des munitions. Fournisseur présumé des groupes criminels Kraze Baryè et Bel Air[34], il a mené ses activités depuis la République dominicaine sous une fausse identité jusqu'à son arrestation, ce qui révèle le caractère transnational des réseaux criminels haïtiens.

28. D'autres enquêtes ont révélé des liens entre les trafiquants d'armes en République dominicaine et le groupe criminel organisé des 400 Mawozo, l'une des organisations criminelles les plus puissantes et les plus violentes en Haïti[35]. Connu pour ses enlèvements à grande échelle, ses attaques contre les forces de l'ordre et ses extorsions, ce groupe aurait établi des relations directes avec les trafiquants dominicains pour se faire approvisionner régulièrement en armes à feu et en munitions. Le rapprochement stratégique entre les réseaux criminels haïtiens et dominicains laisse penser que le trafic d'armes vers Haïti est devenu plus structuré et plus coordonné, ce qui permet aux groupes criminels organisés de monter des campagnes de plus en plus complexes et meurtrières.

29. Dans le cadre du renforcement des mesures de contrôle du commerce entre Haïti et la République dominicaine, le 28 mars 2025, l'Administration générale des douanes d'Haïti a publié un avis officiel introduisant de nouvelles restrictions sur les importations via la frontière terrestre entre Haïti et la République dominicaine[36]. Dictée par la directive du Ministère de l'économie et des finances, cette mesure vise à renforcer la réglementation du commerce transfrontalier et d'empêcher les entrées non autorisées de marchandises sur le territoire haïtien, notamment de cargaisons d'armes, comme celles saisies récemment au port de Haina.

Poursuites engagées par les autorités fédérales des États-Unis concernant le trafic d'armes à feu vers Haïti

30. Comme l'ONUDC l'a indiqué dans ses précédents rapports au Conseil de sécurité, les autorités des États-Unis poursuivent plusieurs affaires concernant l'achat et l'exportation illégaux d'armes à feu vers Haïti[37]. Ces affaires mettent en évidence les dimensions transnationales du trafic d'armes et le rôle prépondérant des réseaux établis aux États-Unis dans la fourniture d'armes qui, en fin de compte, alimente la violence des groupes criminels organisés et l'insécurité en Haïti. Les trois affaires en instance suivantes donnent une idée de la dynamique de ce trafic.

31. Dans l'affaire *États-Unis* c. *Michael Adrian Nieto* (Middle District of Florida – Orlando Division)[38], un ancien officier de police de St. Cloud, en Floride, âgé de 31 ans, a plaidé coupable d'une accusation de commerce d'armes à feu sans licence. Entre le 6 juin 2022 et le 4 septembre 2024, il a acheté au moins 58 armes à feu, dont beaucoup ont été revendues à des personnes impliquées dans des réseaux de trafic internationaux. Il comptait parmi ses clients un personnage qui avait déjà plaidé coupable d'association de malfaiteurs aux fins de trafic d'armes à feu vers Haïti, Porto Rico et la République dominicaine. Il a abusé de sa position d'agent assermenté des forces de l'ordre pour consulter les bases de données de la police et communiquer des informations confidentielles au client. Il a été officiellement reconnu coupable et

[34] Voir https://lefiletinfo.com/le-fournisseur-de-minutions-aux-gangs-kraze-barye-et-kempes-finalement-arrete/.

[35] Voir https://lenouvelliste.com/article/254123/de-la-connexion-des-trafiquants-darmes-de-belladere-avec-le-gang-des-400-mawozo-et-consort.

[36] Voir https://lenouvelliste.com/en/article/254594/haiti-strengthens-customs-control-at-the-border-with-the-dominican-republic.

[37] Voir S/2023/780, S/2024/79, S/2024/320, S/2024/554, S/2024/752 et S/2025/85.

[38] Voir www.justice.gov/usao-mdfl/pr/police-officer-pleads-guilty-gun-trafficking-offense.

attend actuellement sa sentence. Cette infraction est passible d'une peine maximale de cinq ans d'emprisonnement.

32. Dans l'affaire *États-Unis* c. *Jean Robert Casimir* (Federal District Court – juridiction non précisée), l'accusé, un ancien agent de la Police nationale d'Haïti, est poursuivi par les autorités fédérales des États-Unis pour achat illégal et trafic d'armes à feu. Selon la plainte, il a acheté plus de 87 armes à feu entre octobre 2021 et mai 2024. Certaines de ces armes ont été introduites illégalement en Haïti, où elles se seraient retrouvées dans les mains de groupes armés et d'organisations criminelles.

33. Dans l'affaire *États-Unis* c. *Samuel Pierre, Reginald Louis Chosson et Joseph Jules Plancher* (Southern District of Florida – affaire n° 24-CR-20168)[39], un jury d'accusation fédéral a inculpé, en avril 2024, trois personnes pour association de malfaiteurs visant à acquérir des armes à feu au moyen de fausses déclarations et à les introduire clandestinement en Haïti. Entre mai et juillet 2022, les prévenus ont organisé l'achat d'armes et de munitions et leur envoi vers Haïti. Le 12 juillet 2022, les autorités des États-Unis ont intercepté à Miami une cargaison à destination de Miragoâne (Haïti), qui comprenait 8 fusils, une mitrailleuse à bande, 14 pistolets et environ 4 000 cartouches. L'enquête a été menée par Homeland Security Investigations Miami. Deux des prévenus ont plaidé coupables et le procès du troisième, qui a plaidé non coupable, s'est ouvert le 15 janvier 2025. Le 3 février 2025, les parties ont conclu un accord de déjudiciarisation et l'affaire a été classée.

III. Lutte contre les flux financiers illicites

34. Les frontières d'Haïti sont non seulement exposées au trafic d'armes et de munitions, mais elles servent également à faire passer de grosses sommes d'argent non déclarées, fondements financiers de la criminalité organisée dans la région. Les importantes saisies d'argent liquide qui ont été signalées révèlent l'existence possible de systèmes de blanchiment d'argent, les entités criminelles cherchant à déplacer des produits illicites à l'étranger et à échapper à la surveillance financière. Les autorités haïtiennes et bahamiennes ont intensifié leurs efforts pour traquer et paralyser les flux financiers illicites, ce qui indique une prise de conscience croissante des liens entre le trafic d'armes, le trafic de drogue et les opérations financières illicites.

35. Des affaires récentes révèlent une action coordonnée visant à exploiter les points faibles du transport aérien pour transférer de grandes quantités d'argent liquide non déclarées. Le 1er mars 2025, les enquêteurs du Bureau de lutte contre le trafic illicite de stupéfiants d'Haïti ont intercepté à l'aéroport international du Cap-Haïtien un colis suspect envoyé de Nassau (Bahamas) par deux Haïtiens à un ressortissant des Bahamas résidant en Haïti. L'inspection a permis de découvrir 106 260 dollars en espèces dissimulés à l'intérieur du colis. Les suspects ont été arrêtés pour blanchiment d'argent et financement du terrorisme[40].

36. Une semaine plus tard, le 8 mars 2025, la police bahamienne a arrêté un autre suspect à l'aéroport international Lynden Pindling à Nassau[41]. Alertés par les autorités aéroportuaires, les agents ont accosté l'intéressé qui s'apprêtait à embarquer sur un vol charter à destination du Cap-Haïtien. La fouille de ses effets personnels a permis de découvrir plus de 60 000 dollars en espèces. Le suspect a été placé en garde à vue et la Financial Crimes and Investigation Branch de la police bahamienne a depuis ouvert une enquête sur l'origine de ces fonds et l'usage qui en était prévu. Les

[39] Voir : https://www.justice.gov/usao-sdfl/pr/thirteen-defendants-charged-firearms-trafficking-related-offenses-over-one-hundred et https://www.docketbird.com/court-cases/USA-v-Pierre-et-al/flsd-1:2024-cr-20168-666541.

[40] Informations reçues des agents du Bureau de lutte contre le trafic des stupéfiants d'Haïti.

[41] Ibid.

autorités n'ont pas encore confirmé si cet argent était lié à la criminalité organisée en Haïti.

37. Ces affaires révèlent que de fortes sommes d'argent sont régulièrement transférées entre les Bahamas et Haïti, ce qui suscite des inquiétudes quant au blanchiment d'argent et au financement d'activités illicites. Des analyses ou des enquêtes plus poussées sur ces affaires donneront des précisions importantes sur les sources et les éventuels modes de trafic.

38. Les arrestations en Haïti et aux Bahamas dénotent une surveillance accrue des flux financiers illicites dans la région. Les autorités de police cherchent actuellement à déterminer si les infractions susmentionnées font partie d'une opération coordonnée plus vaste impliquant des organisations criminelles alliées au niveau international. L'échange de renseignements entre les unités de lutte contre la criminalité financière, les services des douanes et les autorités de police en Haïti, aux Bahamas et aux États-Unis sera indispensable pour démanteler les réseaux financiers soutenant les activités criminelles.

Figure IV
Dollars des États-Unis saisis au Cap-Haïtien le 1er mars 2025



Source : Image reçue du Bureau de lutte contre le trafic des stupéfiants de la Police nationale d'Haïti.

Opérations récentes de répression des activités illicites

39. Les autorités de police haïtiennes ont intensifié leurs efforts pour intercepter toute une série de marchandises illicites, de la contrebande aux stupéfiants, alors que les réseaux criminels deviennent plus sophistiqués (voir fig. IV). Les cas de trafic présentés ci-après ne concernent pas les armes ou la drogue mais il importe de noter qu'ils mettent en cause les mêmes réseaux, les mêmes itinéraires et les mêmes personnes. De grosses sommes d'argent sont obtenues grâce au trafic de produits légaux illégalement importés. Ces sommes sont ensuite utilisées pour financer l'achat de produits illicites. En janvier 2025, la Police frontalière d'Haïti (POLIFRONT), unité de la Police nationale d'Haïti chargée du contrôle de la frontière terrestre d'Haïti, a mené une opération ciblée qui lui a permis de mettre la main sur cinq

camions transportant illégalement de la viande congelée en provenance de la République dominicaine. L'interception s'est produite sur la route Gérald Bataille, près des communes de Delmas et de Tabarre. Les unités de la POLIFRONT ont saisi les véhicules et les ont remis à la brigade anticontrebande de la douane, qui a supervisé leur transfert à un entrepôt de la douane. L'Administration générale des douanes a déclaré avoir saisi plus de 8 millions de gourdes (environ 61 000 dollars) dans le cadre de cette opération – un butin considérable dans la lutte contre la contrebande transfrontalière.

40. Les autorités ont également renforcé la surveillance de l'utilisation des drones, qui sont devenus un outil important aussi bien pour les forces de l'ordre que pour les groupes criminels organisés. Le 20 mars 2025, la police haïtienne a arrêté à Port-au-Prince une personne en possession de huit drones. Les autorités judiciaires ont été saisies de l'affaire et les enquêteurs cherchent à savoir si ces drones étaient destinés à un usage criminel. Étant donné que les drones peuvent être utilisés aussi bien pour la surveillance légitime que pour des activités illicites, les autorités haïtiennes entendent plus que jamais les réglementer. La Police nationale d'Haïti a, pour sa part, commencé à mettre en place une unité spécialisée, formée au déploiement de drones équipés d'explosifs dans le cadre d'opérations tactiques. Le 1er mars 2025, lors d'une opération menée à Bas-Delmas, la Police nationale d'Haïti a employé des drones pour attaquer un bastion de groupes criminels organisés qui était contrôlé par Jimmy Chérizier (« Barbecue »). L'emploi de drones constitue un progrès important dans la stratégie de la police haïtienne, qui utilise les technologies pour la surveillance tactique et comme moyens d'attaque. Cette avancée technologique a rajouté une couche de complexité à l'environnement de sécurité et il est évident qu'il faut adopter des règlements plus clairs et des stratégies de lutte contre les drones et améliorer les infrastructures de surveillance.

41. Les groupes criminels se sont adaptés de leur côté en employant des drones dans leurs opérations. Au cours de l'année écoulée, ils ont utilisé de plus en plus des drones commerciaux pour suivre les mouvements de la police, recueillir des renseignements et coordonner leurs activités. On se rappellera le fait suivant qui s'est produit avant la période considérée. Le 2 mars 2024, le groupe criminel organisé de Wilson Joseph (« Izo »), Baz 5 Segond, a utilisé des drones pour surveiller les positions de la police lors d'une évasion de prison. Grâce aux drones qui suivaient les mouvements des véhicules blindés de la police, les groupes criminels organisés ont pu anticiper l'action des forces de sécurité et y échapper. De tels faits montrent que la criminalité organisée en Haïti s'adapte à l'évolution technologique et qu'il faut que les autorités haïtiennes modernisent leurs tactiques et leurs moyens dans un conflit de plus en plus asymétrique.

42. Les États de la région s'emploient à renforcer les mesures politiques et juridiques face à l'aggravation de la situation sur le plan de la sécurité en Haïti. Au début de mars 2025, la République dominicaine a officiellement désigné 26 groupes criminels organisés haïtiens comme « organisations terroristes » en vertu du décret nº 104-25[42]. Annoncée par le Président de la République dominicaine Luis Abinader, cette mesure vise à intensifier l'action contre les groupes criminels qui sont responsables de la violence en Haïti et qui menacent la sécurité de la République dominicaine. Les autorités dominicaines ont également appelé au renforcement du soutien international, notamment en faveur de la Mission multinationale d'appui à la

[42] « Presidente Abinader declara a las bandas criminales haitianas como organizaciones terroristas y ordena la activación del Consejo Nacional Antiterrorista y la Dirección Nacional Antiterrorista », disponible à l'adresse suivante : https://presidencia.gob.do/noticias/presidente-abinader-declara-las-bandas-criminales-haitianas-como-organizaciones.

sécurité[43]. La base juridique du décret nº 104-25 est la loi nº 155-17, qui a été promulguée le 1er juin 2017 et qui offre un dispositif général régissant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en République dominicaine. La loi définit et criminalise le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme comme des infractions distinctes et élargit la liste des infractions principales pouvant donner lieu à des accusations de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme. Elle étend le champ d'application au-delà des institutions financières traditionnelles pour couvrir diverses entreprises et professions non financières – notamment les sociétés immobilières, les cabinets d'avocats, les études de notaires et les cabinets comptables –, qui sont tenues d'adopter des contrôles internes pour prévenir et détecter les activités illicites.

43. En désignant les groupes criminels organisés haïtiens comme organisations terroristes, le Gouvernement dominicain renforce ses assises juridiques pour s'attaquer aux réseaux financiers et logistiques liés à ces groupes. Cette mesure confère aux autorités des pouvoirs étendus pour saisir les actifs, démanteler les chaînes d'approvisionnement et poursuivre ceux qui apportent un soutien matériel aux groupes criminels organisés. Elle témoigne de la préoccupation croissante de la région face aux effets déstabilisateurs de la violence des groupes criminels organisés d'Haïti et dénote une prise de position plus énergique face à la criminalité transnationale organisée. La désignation des groupes criminels organisés haïtiens comme organisations terroristes pourrait certes renforcer les moyens d'action des forces de l'ordre, mais elle suscite également des inquiétudes quant aux risques de violation des droits humains, notamment la détention arbitraire, l'inobservation de la procédure régulière et le ciblage disproportionné de la population haïtienne vulnérable.

Traite des personnes et trafic de migrants

44. La traite et le trafic des personnes restent des problèmes alarmants, qui s'entrecroisent avec la sécurité des frontières et la criminalité organisée dans la région. Une affaire de traite des personnes a été révélée au grand jour le 29 janvier 2025, lorsque la Police nationale d'Haïti a fait une descente dans une boîte de nuit à Tabarre comme suite à des dénonciations d'exploitation sexuelle de femmes et de filles. Le propriétaire du club, un Dominicain connu sous le nom de « La Patrona », a été arrêté. Les victimes ont été trouvées dans des conditions inhumaines, privées de nourriture et d'eau, présentant des traces de sévices liés à l'exploitation sexuelle. L'enquête a été ouverte en République dominicaine après qu'une mineure s'était enfuie à Saint-Domingue et avait alerté les autorités. Comme suite à une opération menée par les services de police dominicains et haïtiens avec l'aide de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), un mandat d'arrêt international a été émis, des arrestations ont été effectuées et les victimes ont été libérées[44].

45. Les opérations de trafic concernant des nationaux haïtiens ont également fait l'objet d'une attention accrue. En mars 2025, les autorités dominicaines ont enquêté sur plusieurs cas de trafic de personnes. Dans un cas, l'armée dominicaine a arrêté à Santiago Rodríguez un Dominicain transportant 19 Haïtiens – 9 hommes, 8 femmes et 2 mineurs – en situation irrégulière. À Valverde, des patrouilles militaires ont arrêté six Haïtiens sans permis de séjour voyageant sur deux motos, et à Los Llanos de Buya, une autre opération a conduit à l'arrestation de trois hommes et de trois femmes en

[43] Voir la déclaration faite par Roberto Álvarez Gil, Ministre des affaires étrangères de la République dominicaine, devant le Conseil de sécurité le 22 janvier 2025 (voir S/PV.9844).

[44] *Informe – operación la patrona*, 7 février 2025, *Centro especializado de combate al trafico de migrantes y trata de personas, Comunidad de policía de America, Río de Janeiro*.

situation irrégulière[45]. En mars 2025, la Direction générale des migrations a traduit en justice 17 personnes pour traite des personnes, trafic illicite de migrants, falsification de documents et vol d'identité[46].

46. D'après des informations qui se sont fait jour, des membres de groupes criminels organisés haïtiens se sont infiltrés en République dominicaine, souvent en empruntant les mêmes itinéraires que les migrants et les victimes de la traite. Le 26 février 2025, des agents de la Direction générale des migrations ont arrêté à Dajabón un Haïtien soupçonné d'affiliation à des groupes criminels organisés et d'activités criminelles. L'individu a traversé illégalement la frontière à bord d'un autocar après avoir prétendument payé 15 000 pesos (236 dollars) à un trafiquant. Celui-ci s'est enfui quand les autorités ont arrêté le suspect. Les enquêtes préliminaires ont révélé que l'individu avait un casier judiciaire en Haïti. Cette affaire met en évidence l'imbrication des activités des groupes criminels organisés et le trafic des personnes le long de la frontière poreuse[47].

47. Les expulsions de Haïtiens de la République dominicaine se sont multipliées. En janvier 2025, la Direction générale des migrations a arrêté sept personnes qui tentaient d'introduire clandestinement des personnes sans papiers en République dominicaine. Le département juridique de la Direction générale des migrations, agissant en coopération avec le ministère public, a obtenu que des mesures de sûreté soient prononcées contre trois suspects à Baní, trois à Azua et un à Pedernales pour violation des lois sur l'immigration et du Code pénal dominicain. En février 2025, la Direction générale des migrations a mené 266 opérations et expulsé 31 204 Haïtiens[48]. En mars, 255 autres opérations ont donné lieu à 26 659 expulsions, ce qui porte à 151 883 le nombre total d'expulsions des cinq derniers mois[49].

48. Parmi les personnes ainsi expulsées, il y a des mineurs. En 2024, la République dominicaine a expulsé 1 099 enfants non accompagnés, dont 786 ont finalement retrouvé leur famille, selon le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)[50]. En janvier 2025, cinq adolescents non accompagnés, dont l'un avait 15 ans, ont été expulsés. À leur arrivée en Haïti, ils ont été interrogés par des agents de l'État à Belladère chargés de localiser leurs familles. À Ouanaminthe, une fille de 10 ans a été expulsée sans être accompagnée par des membres de sa famille[51]. Ces expulsions suscitent de vives préoccupations quant aux garanties de procédure et au respect des normes internationales, notamment pour ce qui de l'intérêt supérieur de l'enfant, des obligations de non-refoulement et du droit de chercher asile. L'expulsion d'enfants non accompagnés sans évaluation au cas par cas ni représentation juridique peut

[45] *Juno7,* Arrestation d'un Dominicain transportant 19 Haïtiens en situation irrégulière, 9 mars 2025, disponible à l'adresse suivante : https://www.juno7.ht/arrestation-dominicain-transportant-haitiens/

[46] Direction générale des migrations de la République dominicaine, « DGM brings 17 people to justice for violating immigration regulations », 4 mars 2025, disponible à l'adresse suivante : https://migracion.gob.do/en/dgm-brings-17-people-to-justice-for-violating-immigration-regulations/.

[47] *Diario Libre*, « Arrestan a pandillero haitiano mientras intentaba entrar a República Dominicana por Dajabón », 26 février 2025, disponible à l'adresse suivante : https://www.diariolibre.com/actualidad/sucesos/2025/02/26/arrestan-a-presunto-pandillero-haitiano-en-dajabon/3013162.

[48] Direction générale des migrations de la République dominicaine, « DGM exceeds 151 thousand people rerouted to Haiti since Abinader expanded the interdiction plan », 3 mars 2025, disponible à l'adresse suivante : https://migracion.gob.do/en/dgm-exceeds-151-thousand-people-rerouted-to-haiti-since-abinader-expanded-the-interdiction-plan/.

[49] Ibid.

[50] Rapport annuel de 2023 du bureau de pays du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) en République dominicaine, disponible à l'adresse suivante : https://www.unicef.org/media/152381/file/Dominican-Republic-2023-COAR.pdf.

[51] *Associated Press News*, « Haitian migrants share harrowing stories of abuse as Dominican Republic ramps up deportations », 11 février 2025, disponible à l'adresse suivante : https://apnews.com/article/deportations-dominican-republic-haiti-abuses-dde6322cd255d9b41a11028863ed900e.

constituer une violation des droits de la défense et expose les enfants ayant besoin d'une protection internationale à un risque accru. Les enfants non accompagnés restent particulièrement vulnérables face à l'exploitation et sont souvent recrutés ou soumis à la traite par les groupes armés en activité le long des frontières.

49. Les États-Unis ont également commencé à expulser des Haïtiens en vertu des nouveaux décrets. En février 2025, les États-Unis ont expulsé son premier groupe de Haïtiens en vertu des nouvelles directives[52], puis 46 personnes un mois plus tard. Jusqu'à 500 000 Haïtiens risquent d'être expulsés après août 2025, date où les modifications concernant le statut de protection temporaire pour Haïti prendront effet[53]. Beaucoup de rapatriés font face à des dangers extrêmes à leur retour, notamment le risque d'être recrutés par des groupes criminels organisés ou soumis à la traite. L'absence de mesures globales de réintégration des personnes expulsées reste un problème important qui nécessite une action coordonnée de la part des autorités nationales et des organismes internationaux.

50. Les schémas de mobilité humaine des Haïtiens aux Amériques semblent également évoluer et sont susceptibles de connaître des transformations spectaculaires dans les mois à venir. Entre janvier et mars 2025, le nombre de Haïtiens qui ont entrepris la traversée du Bouchon du Darién entre la Colombie et le Panama – une route de mobilité humaine dangereuse – a diminué[54]. Selon les données du Service national des migrations du Panama[55], seulement 32 Haïtiens ont fait la traversée en janvier 2025, puis 9 en février[56]. Cela représente une forte diminution par rapport à la même période en 2023, où plus de 1 300 Haïtiens avaient entrepris la traversée au cours du seul mois de janvier[57]. Cette diminution marquée est probablement due au renforcement des contrôles aux frontières par les autorités panaméennes, mesure qui a beaucoup réduit les entrées irrégulières[58]. La détérioration des conditions de sécurité en Haïti devrait entraîner des exodes de réfugiés et de migrants, mais elle peut également empêcher les personnes de quitter le pays en raison de la violence des gangs, de l'insécurité des voies de sortie ou des obstacles économiques. En outre, les Haïtiens continuent de se déplacer dans le cadre de flux mixtes de réfugiés et de migrants dans la région, aux côtés des Vénézuéliens, des Cubains, des Équatoriens et des Colombiens. L'évolution des flux d'Haïtiens révèle le caractère complexe et changeant de la crise de mobilité humaine régionale.

[52] Département de la sécurité intérieure des États-Unis, « Secretary Noem Rescinds Previous Administration's Extension of Haiti's Temporary Protected Status », 20 février 2025, disponible à l'adresse suivante : https://www.dhs.gov/news/2025/02/20/secretary-noem-rescinds-extension-haitis-temporary-protected-status. Voir également décret nº 14159 du 20 janvier 2025, et la Maison Blanche, « President Donald J. Trump Ends Taxpayer Subsidization of Open Borders », fiche d'information, 19 février 2025, disponible à l'adresse suivante : https://www.whitehouse.gov/fact-sheets/2025/02/fact-sheet-president-donald-j-trump-ends-taxpayer-subsidization-of-open-borders/.

[53] Services de la citoyenneté et de l'immigration des États-Unis, « Temporary Protected Status Designated Country: Haiti », 20 février 2025, disponible à l'adresse suivante : www.uscis.gov/humanitarian/temporary-protected-status/temporary-protected-status-designated-country-haiti. Ces modifications étant contestées devant des tribunaux, le statut demeure incertain. Voir https://www.aclusocal.org/en/press-releases/tps-holders-challenge-shortening-humanitarian-relief-500000-haitians.

[54] Axios, « Migrant traffic through the Darién Gap plummets », 13 mars 2025, disponible à l'adresse suivante : https://www.axios.com/2025/03/13/migrant-traffic-darien-gap-falls-pandemic-levels?utm_source=chatgpt.com.

[55] *Estadísticas de personas migrantes en tránsito por el Darién,* Servicio Nacional de Migración de Panamá, disponible à l'adresse suivante : https://www.migracion.gob.pa/.

[56] Voir https://www.migracion.gob.pa/wp-content/uploads/IRREGULARES-POR-DARIEN-FEBRERO.pdf.

[57] Voir https://www.migracion.gob.pa/wp-content/uploads/MOVIMIENTO-MIGRATORIO-2023.pdf.

[58] Voir https://panorama.onl/mundo/operacion-choco-ii-panama-busca-controlar-migracion-por-el-darien-20240118-1453.html ; voir également Regional Inter-Agency Coordination Platform for Refugees and Migrants (R4V), rapport de situation sur les flux de migrants dans le Darién (à paraître).

Révélations sur la corruption de haut niveau

51. La lutte contre la corruption en Haïti s'est intensifiée depuis janvier 2025, en grande partie grâce aux rapports produits par l'Unité de lutte contre la corruption (ULCC) et aux activités de la Police nationale d'Haïti. Toutefois, l'efficacité de cette action dépend de la solidité, de l'indépendance et de la sécurité du système judiciaire, dont les institutions pâtissent de faiblesses structurelles et opérationnelles. Les magistrats chargés des affaires de corruption travaillent sous une pression intense, avec peu de ressources et souvent dans la crainte pour leur sécurité. En même temps, l'aggravation de la crise en Haïti, marquée par la violence des groupes criminels organisés, les grèves et l'instabilité politique, a bloqué les procédures judiciaires, retardé les procès et entravé l'action de suivi[59].

52. Néanmoins, plusieurs succès ont été enregistrés sur le plan judiciaire. Le 19 novembre 2024, le tribunal correctionnel de Hinche, siégeant sans jury, a condamné un inspecteur de la Direction générale des impôts à quatre ans de prison pour détournement de fonds publics ; il s'agit seulement de la deuxième condamnation pour corruption en 20 ans[60]. Le 9 janvier 2025, la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) a arrêté l'ancienne directrice générale du Service national de gestion des résidus solides (SNGRS) pour association de malfaiteurs et financement de groupes criminels[61]. En 2021, la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif avait déjà recommandé que cette personne soit poursuivie pour mauvaise gestion des fonds publics et l'avait condamnée, ainsi que plusieurs de ses collaborateurs, à rembourser près de 39 millions de gourdes au Trésor haïtien[62].

53. Le 12 janvier 2025, la police judiciaire a arrêté un ancien membre du Parlement haïtien dans le cadre d'une enquête sur la corruption et la criminalité organisée. Cet homme politique avait déjà été frappé de sanctions par le Canada et les États-Unis, ainsi que par le Conseil de sécurité en vertu de sa résolution 2653 (2022), pour avoir soutenu des groupes criminels et des violations des droits humains. Plus tard dans le mois, la Direction centrale de la police judiciaire a arrêté le directeur général de la Caisse d'assistance sociale, qui avait été cité nommément dans un rapport de l'Unité de lutte contre la corruption pour corruption et association présumée avec la criminalité organisée dans le secteur de l'assistance sociale. Par ailleurs, à la fin de janvier et au début de février, la Direction centrale de la police judiciaire, agissant sur ordre des juges d'instruction, a placé en détention l'ancien directeur général de l'Office national d'assurance-vieillesse et l'ancien coordonnateur du Programme national de cantines scolaires pour détournement des fonds de protection sociale

[59] Cette analyse s'appuie sur les échanges qui se poursuivent entre l'ONUDC et les acteurs de la justice à Port-au-Prince et dans toutes les régions d'Haïti, notamment les consultations directes avec les magistrats, les procureurs et les membres des forces de l'ordre qui s'inscrivent dans le cadre des efforts visant à renforcer l'action judiciaire face à la corruption et à la criminalité financière.

[60] Voir *Le Nouvelliste*, « Corruption : la justice haïtienne prononce sa deuxième condamnation en vingt ans », 25 novembre 2024, disponible à l'adresse suivante : https://lenouvelliste.com/article/251624/haitian-judiciary-delivers-second-corruption-conviction-in-two-decades.

[61] Voir *Le Nouvelliste*, « Arrestation de Magalie Habitant et de son chauffeur », 9 janvier 2025, disponible à l'adresse suivante : https://lenouvelliste.com/article/252398/authorities-arrest-magalie-habitant-and-her-driver.

[62] Environ 300 000 dollars des États-Unis. Voir *Le Nouvelliste*, « Condamnée par la Cour des comptes pour "faute administrative et détournement de fonds", Magalie Habitant attendue au parquet de Port-au-Prince », 3 février 2022, https://lenouvelliste.com/article/234042/condamnee-par-la-cour-des-comptes-pour-faute-administrative-et-detournement-de-fonds-magalie-habitant-attendue-au-parquet-de-port-au-prince. Voir également IciHaiti.com, « La CSC/CA condamne 4 responsables du SMCRS à rembourser près de 39 millions au Trésor Public », 1er août 2021, disponible à l'adresse suivante : https://www.icihaiti.com/article-34375-icihaiti-justice-la-csc-ca-condamne-4-responsables-du-smcrs-a-rembourser-pres-de-39-millions-au-tresor-public.html.

destinés aux populations vulnérables[63]. Ces détentions faisaient suite à une enquête de l'Unité de lutte contre la corruption qui a exposé de grosses irrégularités de gestion dans le secteur de la protection sociale.

54. Le 17 février 2025, un juge a émis un mandat d'arrêt, une interdiction de voyager et un gel des avoirs dans plusieurs institutions financières contre un ancien Ministre de la planification et de la coopération externe. Celui-ci avait refusé de se présenter devant un magistrat pour répondre des accusations d'enrichissement illicite et de fausse déclaration de patrimoine portées dans un rapport de l'Unité de lutte contre la corruption[64]. Le 19 février 2025, la cour d'appel de Port-au-Prince s'est prononcée sur une affaire de corruption impliquant trois membres du Conseil présidentiel de transition[65]. Elle a annulé les citations à comparaître émises par le juge en décembre 2024, arguant que les hauts fonctionnaires ne pouvaient pas être jugés par des tribunaux ordinaires. Cette décision a suscité des préoccupations concernant l'ingérence politique et l'indépendance de la magistrature. Des groupes de la société civile, notamment le Réseau national de défense des droits humains, l'ont condamnée, en avertissant qu'elle risquait de soustraire des personnalités puissantes à l'obligation de rendre des comptes.

55. Enfin, en mars 2025, l'Unité de lutte contre la corruption a émis un avis de recherche contre l'ancien protecteur du citoyen qui n'avait pas répondu à plusieurs convocations. L'intéressé est accusé d'attribution illégale de marchés publics, de détournement de biens publics, d'abus de pouvoir et d'entrave à la justice dans l'exercice de sa fonction de protecteur du citoyen[66]. La vague d'arrestations et d'enquêtes marque un tournant dans la lutte contre la corruption en Haïti. Toutefois, la fragilité des institutions, l'ingérence politique et l'insécurité omniprésente font que la consolidation de ces progrès reste un défi de taille.

IV. Recommandations

56. L'ONUDC recommande à Haïti d'établir des bureaux régionaux de l'Unité de lutte contre la corruption et de les doter de moyens afin d'améliorer la détection et la prévention de la corruption dans les zones reculées. La décentralisation permettrait de renforcer la collaboration avec les forces de l'ordre, les services judiciaires et la société civile au niveau local.

57. Compte tenu des risques auxquels sont exposées les personnes engagées dans la lutte contre la corruption, l'ONUDC exhorte les autorités nationales à mettre en place des mesures de protection générales en faveur des magistrats, des membres des forces de l'ordre et des agents des autorités de contrôle, ainsi que des personnes qui communiquent des informations relatives à la corruption et à la criminalité organisée. Ces mesures devraient inclure notamment des conditions de travail sûres, des protocoles fondés sur les risques et des garanties de confidentialité.

58. L'ONUDC recommande également à Haïti de créer des pôles judiciaires spécialisés dans les infractions financières (y compris la corruption) et les crimes de

[63] Ibid.

[64] Voir *Le Nouvelliste*, « Dossier ULCC : Un mandat d'amener émis contre l'ex-ministre Aviol Fleurant », 17 février 2025, disponible à l'adresse suivante : https://lenouvelliste.com/article/253395/dossier-ulcc-un-mandat-damener-emis-contre-lex-ministre-aviol-fleurant.

[65] Voir Reuters, « Haiti court throws out summons for top leaders in corruption case », 20 février 2025, disponible à l'adresse suivante : www.reuters.com/world/americas/haiti-court-throws-out-summons-top-leaders-corruption-case-newspaper-reports-2025-02-20/.

[66] Voir *Le Nouvelliste*, « L'ULCC émet un avis de recherche contre l'ex-protecteur du citoyen Renan Hédouville », 14 mars 2025, disponible à l'adresse suivante : https://lenouvelliste.com/article/254215/lulcc-emet-un-avis-de-recherche-contre-lex-protecteur-du-citoyen-renan-hedouville.

masse (y compris les violences sexuelles), lesquels doivent être dotés d'une indépendance totale. Le recrutement devrait être transparent et fondé sur le mérite, et les pôles doivent fonctionner à l'abri de toute ingérence politique.

59. Pour améliorer la coordination, l'ONUDC recommande que le groupe de travail sur la lutte contre la corruption en Haïti, composé de l'Unité de lutte contre la corruption, du Bureau des affaires financières et économiques, de l'Unité centrale de renseignements financiers, de l'Inspection générale des finances et de la Commission nationale des marchés publics, soit étroitement relié au système judiciaire (notamment aux pôles spécialisés lorsque ceux-ci seront créés). Il faudrait prévoir à cette fin, entre autres, des protocoles officiels d'échange d'informations, l'accès aux bases de données du renseignement financier et criminel et l'autorité légale de saisir des avoirs et d'imposer des sanctions.

60. La République dominicaine a désigné plusieurs groupes criminels organisés haïtiens comme « organisations terroristes ». Dans ce contexte, l'ONUDC recommande la mise en place de mécanismes chargés de veiller à ce que les normes internationales pertinentes soient effectivement appliquées, dans le respect des droits humains, dans le cadre des procédures de désignation et de suivre les conséquences qui en découlent, notamment en ce qui concerne ceux qui financent ou soutiennent ces groupes criminels organisés. Il recommande également de renforcer la coordination et la coopération transfrontalières en matière pénale entre les deux pays pour améliorer l'établissement des responsabilités tout en respectant les droits humains.

61. L'ONUDC suggère à Haïti d'adopter des cadres juridiques et opérationnels efficaces, fondés sur les principes du droit, pour enquêter et poursuivre les facilitateurs de la criminalité organisée, geler les avoirs et renforcer les sanctions en matière de criminalité financière, ainsi que des mécanismes de coopération internationale conformes aux normes internationales.

62. L'ONUDC recommande également d'intensifier les enquêtes sur les entreprises et les personnes impliquées dans le trafic d'armes, d'améliorer le contrôle des frontières et de renforcer la coopération régionale, en particulier avec la République dominicaine.

63. Pour renforcer la lutte contre la criminalité organisée en Haïti, l'ONUDC conseille à Haïti de doter la Police nationale ou un autre organisme d'une capacité de renseignement criminel afin d'améliorer les travaux d'analyse et la coordination des activités de répression du trafic d'armes, des infractions financières et de la traite.

64. En dernier lieu, l'ONUDC recommande d'affermir l'actuel concept général d'opérations de la Mission multinationale d'appui à la sécurité afin de renforcer le contrôle des frontières et de soutenir l'action menée par la Police nationale d'Haïti contre la criminalité transnationale organisée.